

CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT ET LE
DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES PROPRES AU QUÉBEC

POUR UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE VIABLE

MÉMOIRE SOUMIS AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'INNOVATION ET DE L'ÉNERGIE
PAR LE FRONT COMMUN POUR LA TRaNSITION ÉNERGÉTIQUE

LE 28 JUILLET 2023



TABLE DES MATIÈRES

LE FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	2
INTRODUCTION	2
LES RISQUES DE L'APPROCHE GOUVERNEMENTALE ACTUELLE.....	3
NOS RECOMMANDATIONS.....	6
CONCLUSION	8

LE FRONT COMMUN POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Créé en 2015, le Front commun pour la transition énergétique (FCTÉ) regroupe 87 organisations environnementales, citoyennes, syndicales, communautaires et étudiantes représentant collectivement 1,8 million de personnes. Fort de la diversité de ses membres et de leurs multiples ancrages dans plusieurs secteurs et dans toutes les régions du Québec, il mise sur le dialogue social pour contribuer à l'urgent virage vers une société neutre en carbone et respectueuse des limites de la planète. Ce faisant, il veut promouvoir une transition structurante et porteuse de justice sociale.

INTRODUCTION

En ce début d'été 2023, les forces de la nature ont rappelé sans ménagement à la population que la crise climatique n'est pas une occasion d'affaires mais bien une crise aiguë de sécurité publique dont nous commençons à peine à entrevoir les coûts humains et financiers.

Nous savons toutes et tous que les feux de forêt, les canicules, les tornades et les inondations qui ont fait la manchette jour après jour récemment ne sont que les premières manifestations, timides, des perturbations auxquelles nous devons nous préparer à faire face si nous n'utilisons pas les quelques années qui nous restent pour prévenir un emballement climatique irréversible. Nous savons aussi, notamment dans la foulée de la COP15 qui a eu lieu à Montréal en décembre dernier, que la dramatique crise de la biodiversité, déjà en cours, est probablement le signe avant-coureur d'un effondrement massif des écosystèmes dont notre survie dépend. L'énergie est au cœur de ces problématiques.

En effet, c'est la disponibilité d'énergie bon marché, surtout d'origine fossile, qui a permis l'enrichissement extraordinaire des pays industrialisés comme le nôtre - au prix d'une destruction massive des milieux naturels, d'une concentration toujours croissante de CO₂ dans l'atmosphère et de la dévastation de régions du monde moins favorisées. L'énergie est aussi un enjeu critique pour les populations les plus vulnérables, celles qui, vivant dans la précarité, consomment très peu et ont le moins contribué au réchauffement climatique, mais sont les premières à subir les conséquences de ce fléau.

Ces questions sont à la base de la réflexion et des travaux du Front commun pour la transition énergétique. Au terme d'un exercice de dialogue social qui s'est étendu sur plus d'une année et qui a mobilisé 190 personnes déléguées par les organisations membres du FCTÉ et spécialistes alliées, appartenant à plus de 85 organisations et 10 universités, la *Feuille de route pour la transition du Québec vers la carboneutralité*, couramment appelée « Feuille de route Québec ZéN » (zéro émission nette), a été lancée en novembre 2020. Cet ouvrage se distingue par le fait qu'il aborde la transition dans une perspective large, couvrant non seulement ses aspects techniques mais aussi ses dimensions sociales, économiques et

politiques. Pour cela, nous croyons pertinent de le soumettre à votre attention, en tant que pièce jointe à ce mémoire, dans le cadre de la présente consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec.

En complément, nous présentons ci-dessous notre analyse des risques inhérents à l'approche actuelle du gouvernement du Québec en matière d'énergie ainsi que nos principales recommandations quant à l'avenir énergétique du Québec.

LES RISQUES DE L'APPROCHE GOUVERNEMENTALE ACTUELLE

L'urgence de décarboner le Québec ne fait aucun doute et nous nous réjouissons que le gouvernement du Québec en fasse désormais une priorité. Néanmoins, les interventions faites au cours de la dernière année par le premier ministre François Legault et par le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, M. Pierre Fitzgibbon, tout comme le contenu du [Cahier du participant](#) soumis à la population pour guider la préparation des mémoires, nous font craindre que la démarche envisagée ne soit aucunement à la hauteur du défi. Il en ressort en effet que l'ampleur et la nature même des changements requis pour éviter la catastrophe climatique et environnementale n'ont pas été saisies.

Plus précisément, qu'il s'agisse des pistes évoquées par le gouvernement pour maintenir l'équilibre offre-demande d'énergie, pour réviser la tarification ou pour modifier la gouvernance d'Hydro-Québec et de la Régie de l'énergie, presque toutes les avenues mentionnées convergent vers un développement massif des capacités énergétiques et le déploiement d'une politique industrielle misant sur cette abondance énergétique escomptée pour attirer des entreprises énergivores au Québec. Pour autant que nous le sachions, cette vision serait même déjà en train de se déployer sans avoir été soumise au débat public et sans que la disponibilité de l'énergie nécessaire soit assurée¹.

Cette approche à la pièce nous préoccupe au plus haut point car elle ne garantit d'aucune façon que l'offre et la demande évolueront en parallèle pour assurer à la fois la sortie complète des énergies fossiles, la sécurité énergétique de la population, la faisabilité matérielle et économique du mégachantier d'infrastructures énergétiques envisagé et la préservation des écosystèmes menacés par la prolifération de projets énergétiques et miniers. La seule chose qui semble garantie est l'intensification de l'activité industrielle.

De plus, la voie que le gouvernement semble privilégier pour accélérer la construction de capacités de production d'énergie est celle de la déréglementation et de la privatisation de

¹ [Le 4 mai dernier](#), le ministre Pierre Fitzgibbon annonçait qu'Hydro-Québec manquait de puissance pour répondre à toutes les demandes des entreprises vu qu'il restait seulement 1000 MW disponibles. [Le 20 mai](#), il annonçait son intention de rendre publics en juin les projets industriels énergivores qui seraient retenus, parmi les 23 à l'étude, et qui nécessiteraient plus de 3200 MW de puissance.

larges pans du système énergétique du Québec. Diverses pistes ont été mentionnées en ce sens, notamment la possibilité d'autoriser les contrats d'achats privés, qui marqueraient le début de l'ouverture du marché de détail, de moduler l'exclusivité de distribution, de relever le plafond de 50 MW pour les projets de barrages détenus par des intérêts privés qui vendent leur production à la société d'État ou de permettre à des producteurs indépendants de détenir des centrales de 50 MW et plus. Ces perspectives font craindre un retour à la situation chaotique qui prévalait avant la nationalisation de l'hydroélectricité et le pacte social électrique qui en a découlé, d'autant plus que le ministre Fitzgibbon ne cache pas son parti pris pour le secteur privé qu'il estime, étrangement, « plus efficient » que l'appareil étatique dont son gouvernement assume la responsabilité². Elles soulèvent également les risques de sécurité auxquels s'expose toute nation qui abandonne ses leviers stratégiques à des intérêts privés.

Selon les estimations du gouvernement, les nouveaux besoins en électricité du Québec pourraient exiger, d'ici 2050, l'ajout de 100 à 150 térawattheures (TWh) à la capacité actuelle d'Hydro-Québec³. Aux fins de comparaison, la production annuelle actuelle de la filière éolienne au Québec est, selon Dunsky Énergie + Climat, de l'ordre de 11 TWh alors que celle du dernier projet hydroélectrique La Romaine totalise environ 8 TWh⁴. Ajouter en 27 ans 100 à 150 TWh, soit l'équivalent de 50 à 75 % de la capacité actuelle d'Hydro-Québec, serait à notre avis une entreprise pharaonique présentant des risques inacceptables de plusieurs ordres :

- Risques écologiques : en pleine crise d'effondrement de la biodiversité, pouvons-nous raisonnablement entreprendre d'endommager encore davantage la nature et les ressources en eau en harnachant encore plus de rivières vierges, en enfouissant des déchets nucléaires, en multipliant sans retenue les installations éoliennes et solaires ou les projets d'extraction minière liés à l'électrification?
- Risques matériels et économiques : avons-nous la certitude que les matières et la main d'œuvre nécessaires à la construction de toutes ces infrastructures seront disponibles et si oui, à quels prix?

² Les Affaires, [Hydro: «le privé est plus efficient que l'État, en général», dit Fitzgibbon](#), 31 mai 2023. Pour sa part, l'éditorialiste Robert Dutrisac a décrit en ces mots l'époque précédant la nationalisation de l'hydroélectricité par le gouvernement de Jean Lesage : « L'inefficacité de cette courtepoinde de réseaux électriques privés à l'époque était notoire, tout comme les abus monopolistiques auxquels s'adonnaient ces compagnies d'électricité possédées par de fiers capitalistes canadiens-anglais ou américains. » Le Devoir, [Les mérites du privé](#), 6 juin 2023.

³ Le Devoir, [Fitzgibbon appelle les Québécois à la «sobriété» énergétique](#), 3 décembre 2022

⁴ [Trajectoires de réduction d'émissions de GES du Québec – Horizons 2030 et 2050 \(Mise à jour 2021\)](#), étude réalisée par Dunsky Énergie + Climat pour le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec

- Risques d'acceptabilité sociale : les populations des diverses régions accepteront-elles tête baissée les projets énergétiques et miniers qui viendront perturber leurs milieux naturels et leurs milieux de vie?

Poser ces questions, c'est y répondre, et ces risques constituent ainsi, selon nous, autant d'angles morts qui rendent irréaliste et irrecevable l'objectif de produire jusqu'à 150 TWh supplémentaires en 27 ans plutôt que de se préoccuper sérieusement de diminuer la demande.

Ce que cette approche met à risque, ultimement, c'est la réussite de la décarbonation du Québec elle-même : qu'arrivera-t-il, dans 10, 20 ou 30 ans, si l'énergie renouvelable disponible a été donnée à l'industrie et si l'offre résiduelle ne répond pas à une demande que nous aurons négligé d'endiguer graduellement, posément et systématiquement, en temps opportun? Si le passé est garant de l'avenir, nous continuerons à combler la différence en brûlant des combustibles fossiles qui nous feront rater notre cible de carboneutralité en 2050 et nos objectifs intermédiaires de réduction des GES.

Il s'agit là d'un scénario catastrophe plus que plausible et c'est pourquoi, selon nous, le Québec doit sans délai abandonner ses ambitions de croissance industrielle dite « verte » et se doter plutôt d'une politique nationale qui visera en toute priorité à réduire la demande d'énergie inhérente à ses systèmes de production, de consommation, d'habitation et de transport, en tablant sur la combinaison sobriété-efficacité.

Contrairement à une approche improvisée de croissance débridée des capacités énergétiques et de développement industriel tous azimuts, une politique solide de baisse de la demande s'appuie sur les faits et la science. La pertinence d'une telle politique trouve sa confirmation dans le dernier rapport du 3^e groupe de travail du GIEC et plus précisément dans le chapitre consacré à la trajectoire « LD » (*low demand* ou faible demande)⁵. Parmi les trajectoires proposées dans ce document, qui compile les travaux des groupes de recherche les plus crédibles des diverses régions du monde, la trajectoire LD est celle qui offre la probabilité la plus élevée de contenir le réchauffement planétaire à moins de 1,5 °C sans dépassement et sans recours à des technologies de capture et séquestration du carbone qui n'ont aucunement fait leurs preuves. Elle démontre qu'à l'échelle mondiale, il serait possible de réduire la demande d'énergie en amont de 45 % en 2050 par rapport à 2020, malgré la croissance démographique, en utilisant les infrastructures autrement et en transformant les manières de fournir les services – et ce, tout en améliorant le bien-être de base pour toutes et tous⁶.

⁵ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), [Climate Change 2022, Mitigation of Climate Change. Working Group III contribution to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change](#), (PDF).

⁶ GIEC, op. cit., chapitre 5, pages 5-3 et 5-47.

Concrètement, en Europe, l'agence allemande de l'énergie (DENA) prévoit une baisse de la consommation finale d'énergie de plus de 40 % entre 2018 et 2050⁷. En France, le Ministère de la transition écologique s'appuie sur une vaste étude réalisée par le Réseau de transport d'électricité (RTE) à la demande du Gouvernement pour faire ce constat catégorique : « Atteindre la neutralité carbone en 2050 n'est possible que par une grande modération des besoins énergétiques dans les prochaines décennies : il s'agit de baisser de 40 % environ la consommation globale d'énergie d'ici 2050. Cela suppose des efforts continus d'efficacité et de sobriété énergétiques dans tous les champs (industrie, transports, bâtiments) et une politique active d'économies d'énergie »⁸.

Ces exemples illustrent le fait qu'une baisse marquée de la consommation d'énergie est non seulement indispensable mais aussi tout à fait envisageable, pour peu qu'on s'attelle à la tâche de la réaliser. Au Québec, il va sans dire qu'une telle stratégie devrait précéder et éclairer la révision des lois sur la Régie de l'énergie et sur Hydro-Québec — et non lui succéder.

NOS RECOMMANDATIONS

Au regard de l'analyse qui précède, nous recommandons :

RECOMMANDATION 1 | Que le gouvernement reconnaisse les **ressources énergétiques** comme un **bien commun** et le système énergétique comme un **service public** dont les **actifs** sont **stratégiques** et **ne doivent pas être confiés au secteur privé**, et dont les modalités de prestation des services doivent être guidées par l'**intérêt général** et la **justice sociale**, et non par la recherche de profit.

RECOMMANDATION 2 | Que le gouvernement lance un **vrai débat de société** sur l'**avenir énergétique du Québec** afin d'augmenter la **littératie énergétique** de la société civile et des élu.e.s, de mettre en lumière **tous les enjeux**, *et non uniquement les potentiels industriels*, et de permettre à la société civile de coconstruire avec le gouvernement sa **vision collective d'une société décarbonée**.

RECOMMANDATION 3 | **Qu'avant** de procéder à tout changement aux lois sur Hydro-Québec et la Régie de l'énergie, le gouvernement adopte une **politique de transition énergétique** et un **plan d'action contraignant** priorisant sans compromis la **sortie complète des énergies fossiles**, la **sécurité énergétique des ménages** ainsi que la **sobriété combinée** à

⁷ Deutsche Energie-Agentur (DENA), citée par Pierre-Olivier Pineau dans [Électrification ou réduction de la consommation?](#), webinaire de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie HEC Montréal, 13 juin 2023

⁸ Ministère de la transition écologique, [Fiche presse, Futurs énergétiques 2050 : présentation des principales conclusions du rapport RTE](#)

l'efficacité, dans tous les secteurs, afin de **respecter les limites biophysiques de la planète** en diminuant radicalement la demande d'énergie et de puissance.

- Que d'ici là, aucun bloc de puissance électrique ni aucun financement ne soit garanti à des industries énergivores.
- Que la politique et le plan d'action soient assortis des **choix réglementaires et budgétaires** conséquents visant en priorité la sobriété et l'efficacité énergétique, notamment : retrait de tout appui à des projets de construction ou d'expansion d'autoroutes ou d'aéroports; mesures dissuasives visant les véhicules énergivores et l'auto solo; investissements massifs dans la mobilité active, le transport en commun urbain et interurbain et le transport de marchandises par train; resserrement des normes d'efficacité énergétique dans le code du bâtiment, intensification des subventions visant la construction de bâtiments passifs, les rénovations écoénergétiques ainsi que l'achat de thermopompes et d'accumulateurs de chaleur; soutien à la recherche et au développement de procédés industriels décarbonés, etc.
- Que la politique et le plan d'action incluent le **rejet** de tout programme ou projet créant un **verrou carbone** et prévoient des solutions n'ayant **pas recours aux énergies fossiles** pour aplanir les **pointes** de demande d'électricité.
- Que la politique et le plan d'action **bannissent** sans ambiguïté **l'énergie nucléaire** et, là où la sobriété et l'efficacité ne suffiraient pas, privilégient les solutions de remplacement aux énergies fossiles dont **l'empreinte environnementale** est la plus faible, comme la géothermie communautaire et les réseaux de chaleur.
- Que tout projet énergétique, ou projet minier en lien avec l'électrification, soit soumis au crible des objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale** ainsi qu'au crible des mécanismes les plus rigoureux de consultation assurant son **acceptabilité sociale**.
- Que la politique et le plan d'action garantissent le respect des **droits constitutionnels, internationaux et inhérents des nations autochtones**, y compris le droit au **consentement préalable, libre et éclairé**.

RECOMMANDATION 4 | Que le gouvernement institutionnalise la **lutte à la précarité énergétique des ménages** et travaille en **concertation** étroite avec les organismes de défense des droits pour **l'éradiquer**, notamment en permettant aux personnes à revenus faibles et modestes d'habiter des **logements bien isolés et bien chauffés** à des prix qui ne les obligent pas à faire des compromis sur d'autres besoins de base.

RECOMMANDATION 5 | Que le gouvernement s'emploie proactivement, **en collaboration avec les syndicats concernés**, à assurer une **transition juste** pour les **travailleurs et travailleuses** des **secteurs** pétrolier et gazier ainsi que des autres secteurs touchés par la transition énergétique.

RECOMMANDATION 6 | Que le gouvernement favorise la mise en place de **grilles tarifaires** qui inciteront les **entreprises**, les **institutions** et les **ménages plus fortunés** à **restreindre** leur **consommation** d'énergie, notamment pendant les pointes hivernales de demande, mais **ne pénaliseront d'aucune façon** les ménages à revenus faibles ou modestes.

RECOMMANDATION 7 | Que le gouvernement du Québec procède aux changements nécessaires pour renforcer l'**impartialité** de la **Régie de l'énergie** et son **indépendance** du politique.

CONCLUSION

Les conséquences du réchauffement climatique se font de plus en plus évidentes. De par le monde, les records de chaleur sont régulièrement battus et les événements météorologiques extrêmes se multiplient, avec leurs impacts désastreux sur les populations humaines, animales et végétales. Les catastrophes surviennent ici et maintenant. Cette année au Canada, plus de 10 millions d'hectares de forêt avaient déjà brûlé à la mi-juillet, 84 fois plus que la moyenne décennale. Depuis le début de 2023, le Québec a subi, en plus des feux de forêt dévastateurs, tempête de verglas, pluies diluviennes, inondations, tornades et sécheresses.

Tout cela survient à la suite d'un réchauffement planétaire de 1,1 °C. Or, les climatologues prévoient que la barre de +1,5 °C pourrait être franchie d'ici quelques années, que les +2 °C seront atteints au milieu du siècle, quand les enfants nés aujourd'hui auront 27 ans, et que le réchauffement se situera d'ici l'an 2100 dans une fourchette de +2,5 à +3,5 °C, entraînant des catastrophes d'une ampleur et d'une gravité sans précédent. Villes côtières englouties par la montée des océans, famines, migrations, conflits armés : un avenir des plus menaçants se dessine où serait en péril l'avenir des sociétés humaines et de la vie sur Terre elle-même, sous toutes ses formes.

Face à ces sombres perspectives, l'urgence d'agir se fait chaque jour plus brûlante. Des solutions existent. Elles sont connues et réalisables, à la condition d'agir sans délai. Elles mènent à un monde plus sain, dont la pérennité pourrait être assurée. Leur mise en œuvre adaptée aux différents contextes n'en sera pas moins exigeante. La profondeur des transformations à effectuer, dans les délais qui nous sont impartis, appelle donc à des efforts énormes de tous les acteurs de la société, mais aussi à une concertation intense entre eux. Le maintien des affaires et encore moins la seule quête du développement économique ne

sont plus des options. Nous devons sans tarder entreprendre une véritable transition et la descente énergétique en constituera l'un des principaux axes.

Nous déplorons que le gouvernement du Québec ne semble pas avoir pris la mesure des menaces qui pèsent sur le vivant et de la profondeur des transformations à effectuer pour y échapper. Souhaitons que la présente consultation permettra de rectifier le tir et nous engagera dans une transition énergétique viable qui répondra à l'urgence de la situation. À cette fin, nous vous demandons de tenir compte des actions proposées dans ce mémoire ainsi que dans la Feuille de route qui y est jointe, et d'accélérer significativement la cadence d'adoption des mesures à mettre en œuvre pour assurer l'avenir des générations présentes et futures.